

CONSEIL D'ECOLE

05/04/2018

Membre de droit : Florian COSSA, directeur du primaire. **Représentants du personnel enseignant :** Laurence DRIOUCH, PS ; Sabine BATHORE, MS ; Dominique RACLE, MS-GS ; Catherine DUFFOUR, GS ; Nadia OULD HAMMOU, CPV ; Valérie VITAL, CPJ ; Muriel DAUBERT, CE1A ; Christelle GIELER, CE1B ; Marion BELLANGER, CE2A ; Samuel GIANNANGELI, CE2B ; Francis MAZUET, CM1A ; Stéphane GAILHBAUD, CM1B ; Guillaume JACQUES, CM2A ; Sonia KUSMIERCZYK, CM2B ; **Représentants des parents d'élèves :** Céline ESPOSITO (absente excusée), Elena FEDOTOVA, Pascal HIERONIMUS, Maud JOSEPH, Romain KIENTZ (absent excusé), Inna KILOVATA (absente), Dina MALIUKOVA (absente), Dmitry BUTS (absent après départ anticipé excusé), Thierry DOUSSET (absent), Vera ROMANOVA (absente). **Membres siégeant à titre consultatif :** Désy ODDON, Proviseur ; Liudmyla CHUDOVA, Directrice administrative et financière. **Membres invités :** Anne DURUFLE, Conseillère de Coopération et d'Action culturelle ; Olessya SERGUIENKO, FLSCO.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- ✓ Amendements au règlement intérieur
- ✓ Séjours scolaires
- ✓ Calendrier 2018-2019
- ✓ Projet d'établissement
- ✓ Programme d'actions contre toutes les formes de harcèlement
- ✓ Précautions relatives aux allergies
- ✓ Photographies de classe

Ouverture de la séance à 16h40.

21 membres sont présents sur 29 convoqués ou invités.

AMENDEMENTS AU REGLEMENT INTERIEUR

Les amendements suivants sont adoptés à l'unanimité des votants, comme les points suivants, sauf autre précision.

[Préambule] Charte d'usage du numérique

Une charte d'usage du numérique est annexée au règlement intérieur.

[1-1 Admission] Ecole élémentaire (pour les élèves non francophones)

Les familles signent un contrat qui précise leur rôle.

[2 Fréquentation et obligations scolaires] Horaires au cycle 1 (PS-MS-GS), pause de midi

Les parents qui le souhaitent peuvent récupérer leurs enfants à 12h.

SEJOURS SCOLAIRES

Le programme des séjours scolaires suivant est validé.

Destination	Transport	Classes	Hébergement	Nombre d'élèves total	ALLER		RETOUR	
					Jour et heure de départ	Jour et heure d'arrivée	Jour et heure de départ	Jour et heure d'arrivée
Balyko-Schuchenko	bus	CPV	hôtel	19	11/06/2018 9h00	11/06/2018 11h00	13/06/2018 15h	13/06/2018 17h00
Balyko-Schuchenko	bus	CPJ	hôtel	21	13/06/2018 9h00	13/06/2018 11h00	15/06/2018 15h	15/06/2018 17h00
Celitche Klavdievo	bus	CE1AB	colonie	48	23/05/2018 9h30	23/05/2018 10h30	25/05/2018 15h	25/05/2018 16h
Kherson	train et bus	CE2AB	hôtel	42	04/06/2018	05/06/2018	07/06/2018	08/06/2018
Odessa-Belgorod	train et bus	CM1A	hôtel	16	10/06/2018 21h15	11/06/2018 6h18	14/06/2018 22h25	15/06/2018 7h10
Mont Hoverla	train et bus	CM1B	hôtel	17	10/06/2018	11/06/2018	14/06/2018	15/06/2018
Berlin	avion	CM2AB	auberge de jeunesse et familles	42	28/05/2018 13h30	28/05/2018 16h25	02/06/2018 19h45	03/06/2018 1h45

Deux compagnies de transport scolaire sont habituellement contactées par l'administration du Lycée. Celles-ci ont l'agrément et le niveau de sécurité nécessaires. Pour certains séjours, ce sont les agences de voyage qui se mettent en contact avec les compagnies exerçant sur les lieux visités.

CALENDRIER 2018-2019

Le Conseil d'école émet un avis favorable quant à la proposition de calendrier, qui est à voter par le Conseil d'établissement.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le Conseil approuve le projet d'établissement 2017-2020, dont les trois axes sont les suivants :

1. assurer la maîtrise du français parmi les langues maternelles,
2. développer le sentiment d'appartenance,
3. communiquer plus et mieux en direction du public et entre classes.

Ce projet sera diffusé après sa validation par l'AEFE.

PROGRAMME D'ACTIONS CONTRE TOUTES LES FORMES DE HARCELEMENT

Selon l'annexe de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, « la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Elle fera l'objet d'un programme d'actions élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative, adopté par le conseil d'école pour le premier degré et par le conseil d'administration dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ce programme d'actions sera régulièrement évalué, pour être amendé si nécessaire ».

Le Programme présenté est approuvé par le Conseil et sera placé sur le site internet du Lycée.

PRECAUTIONS RELATIVES AUX ALLERGIES

Sur la base des informations recueillies grâce aux questionnaires médicaux, qui sont à retourner chaque année, l'infirmière recontacte les familles pour les interroger quant à la gravité de l'allergie signalée. Quand un risque de réaction anaphylactique existe, la famille doit transmettre à l'administration un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) rempli et signé par un médecin ; c'est ce document qui permet l'administration d'adrénaline, par un personnel, en cas d'extrême urgence.

Par mesure de précaution, l'interdiction des fruits à coques et arachides est décidée (12 voix pour, 2 contre, 4 abstentions) ; celle des gâteaux est rejetée (8 voix contre, 3 pour, 7 abstentions).

Est mis en question par un membre le niveau de compréhension de l'infirmière vis-à-vis d'un PAI en place ; un manque de confiance est exprimé à son encontre.

PHOTOGRAPHIES DE CLASSES

Les services d'un professionnel sont demandés. Les dates seront transmises en amont de manière à ce que tous ceux qui le souhaitent portent une tenue ukrainienne.

La séance est levée à 18h45.

Le représentant de parents d'élève, P. HIERONIMUS

Le président du Conseil d'école, F. COSSA